



Septembre 2019

La **convergence syndicale** en marche

Malgré les annonces répétées sur la fusion « imminente » et « irréversible » de nos deux Départements, les agents ne connaissent toujours pas le calendrier et les modalités de ce projet. Pour autant, les deux présidents ont confirmé leur détermination lors de la 1ère rencontre interdépartementale du personnel à Versailles en juillet dernier. Une annonce est-elle imminente ?

Anticipant ce contexte, vos organisations syndicales CFE-CGC 78 et réseau utile (CFE-CGC 92 et CFTC 92) ont commencé leur rapprochement dès 2016 pour accompagner les collègues concernés par leur transfert à l'EPI (Etablissement Public Interdépartemental 78-92).

Ce partenariat s'est renforcé avec succès dans le cadre de la présentation d'une liste commune « CONVERGENCE SYNDICALE » à l'EPI à l'occasion de la désignation des représentants du personnel en décembre dernier (obtention de 60 % des sièges en CT et CHSCT).

La **convergence syndicale** impliquée

Nous assistons actuellement à la multiplication des projets de réorganisation au travers de la création de Directions Générales Adjointes communes et de Directions Interdépartementales. La mutualisation des lignes managériales est effective, s'accompagnant de mises à disposition à 50% dans l'un ou l'autre des départements.

Fondamentalement progressistes et réformatrices et donc forces de propositions, nos organisations syndicales souhaitent prendre part à cette transformation de nos administrations.

Chacun son rôle dans l'évolution du Service Public : les élus décident, les administrations proposent et mettent en œuvre, les représentants du personnel défendent l'intérêt des agents et leurs valeurs, le tout au service des citoyens.

Mais concrètement : quel sera le véritable impact de la fusion des deux Départements pour les collaborateurs, en terme d'organisations, d'outils, de procédures, de charge de travail et de qualité de vie au travail ?

La convergence syndicale, une force positive

La **convergence syndicale** interpelle les deux Départements pour :

- ❖ que l'utilité, la finalité, l'impact, et le calendrier du projet de fusion soit rappelés et précisé en toute transparence,
- ❖ que soient ouvertes des négociations avec les OS pour aller vers « un mieux disant » plutôt qu' « un moins disant »,
- ❖ que les réunions de concertation sur l'ensemble de ces thématiques se déroulent dorénavant de manière conjointe avec les organisations syndicales du 78 et du 92, puisque nos politiques en matière de RH sont amenées à converger à l'avenir.

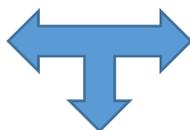
Les deux Départements ont une occasion unique de montrer qu'ils peuvent être innovants, voir exemplaires, en matière de dialogue social et de gestion des impacts de ce « Big Bang » sur leurs collaborateurs respectifs !

La convergence syndicale, solidaire entre nous, solidaire des agents !

Conseil Départemental des Yvelines



Le + syndical www.cfe-cgc-yvelines.org
Cfe-cgc@yvelines.fr
Tél : 06-67-29-00-91



Conseil Départemental des Hauts-de-Seine



Le Réseau Utile CFE-CGC-CFTC
cftc@hauts-de-seine.fr
csyndicatcgc@hauts-de-seine.fr
Tél : 01-47-29-37-35
01-47-29-36-58

Etablissement Public interdépartement



Syndicat Convergence
SyndicatConvergence@hauts-de-seine.fr
Tél : 07-63-59-67-13

Nos revendications :

Quelles rémunérations et quelles ambitions pour les prestations sociales ?

- ✓ complément indemnitaire annuel (CIA),
- ✓ mutuelle santé et prévoyance,
- ✓ restauration du midi,
- ✓ CNAS,
- ✓ association du personnel ...

Quelles conditions de travail ?

- ✓ plan de déplacement,
- ✓ véhicules de services,
- ✓ sécurité et aménagement des locaux,
- ✓ temps de travail,
- ✓ télétravail ouvert au plus grand nombre,
- ✓ équipement informatique,
- ✓ droit à la déconnexion,
- ✓ actions de prévention ...

Quelles perspectives d'évolution de carrière ?

- ✓ plan de promotion et d'avancement équitable,
- ✓ accompagnement individuel « bienveillant » en cas de mobilité souhaitée ou subie,
- ✓ plan de formation performant,
- ✓ information sur les droits à la retraite,
- ✓ GPEC ...